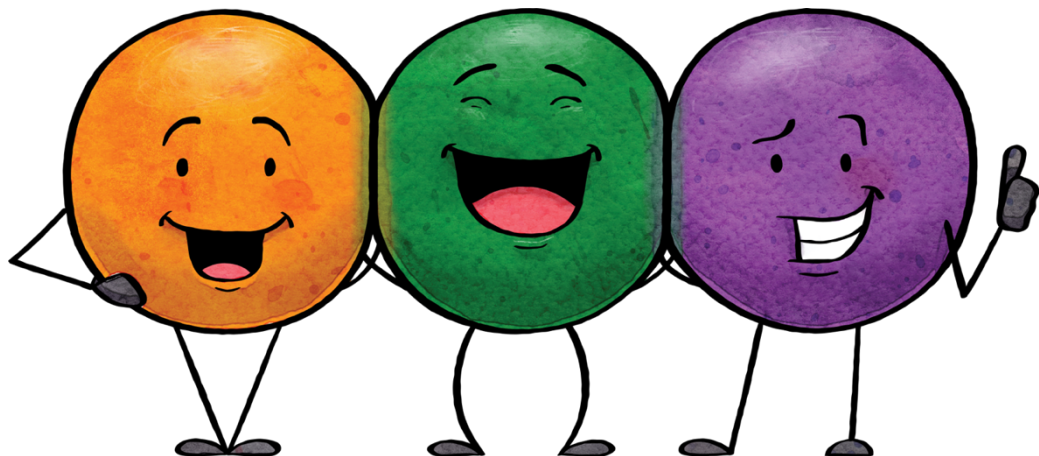


Code de vie

École alternative Rose-des-Vents

Valeur	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Respect	Je respecte les autres et leurs différences culturelles, religieuses, sexuelles et physiques.	Je règle mes conflits par la communication, en utilisant la démarche de résolution de conflits. Je prends en considération et je respecte les sentiments, les besoins, les choix et les opinions de l'autre.	J'apprends à vivre en groupe et à devenir une citoyenne ou un citoyen responsable. Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.
	Je respecte l'environnement.	Je dispose de mes déchets aux endroits appropriés (poubelle, recyclage, compostage). Je remets les objets utilisés dans le même état que je les ai pris (pupitre, casier, ordinateur, etc.). J'adopte des comportements écoresponsables : réduction, recyclage, compostage, réutilisation et récupération.	Je crée un milieu de vie propre. Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.
Individuation	J'apprends à connaître mes forces et mes défis, à développer ma personnalité et mes talents.	J'explore de nouvelles activités éducatives, sportives et culturelles afin de diversifier mes intérêts. Je fais des choix qui contribuent à mon estime de moi et à mon développement personnel.	J'apprends à me connaître. Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.

Engagement	Je fais des efforts et je fais de mon mieux.	<p>Je prends des décisions favorisant ma réussite scolaire.</p> <p>Je participe pleinement aux activités d'apprentissage.</p> <p>Je fais preuve d'autonomie : j'utilise mes outils, mes stratégies et je demande de l'aide.</p> <p>Je prends des risques, j'accepte de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.</p>	<p>Je travaille à ma réussite éducative personnelle et à celle d'autrui.</p> <p>Je me donne toutes les chances d'apprendre et de m'améliorer.</p>
	Je m'engage dans la vie du groupe et dans l'école.	<p>Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.</p> <p>J'aide les autres lorsqu'ils en ont besoin.</p> <p>Je partage mes connaissances.</p>	<p>Je travaille à la mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et à la réussite.</p> <p>Je participe à améliorer le sentiment d'appartenance de tous les élèves.</p> <p>Je me sens écouté.e et accompagné.e.</p>



Règles de fonctionnement dans l'école

Corridor

- Je marche calmement lorsque je me déplace.
- Je chuchote afin de laisser les élèves travailler.
- Je respecte l'espace des autres.
- Je place mes chaussures et mes bottes contre le mur ou dans mon casier.
- Je respecte le matériel des autres.

Salle de bain

- Je respecte l'intimité des autres et la mienne.
- Je garde l'endroit propre.
- J'évite le gaspillage lorsque je me lave les mains.
- Je tire la chasse d'eau.

Locaux

- Je prends soin du matériel.
- Je respecte les directives de l'adulte qui m'accompagne (enseignant.e, parents, éducatrice, etc.)
- Je m'assure d'avoir tout mon matériel.
- Je quitte le local en le laissant propre.

Cour d'école

- Je participe à ranger le matériel à la fin de la récréation.
- Je respecte les zones de jeu et je les contourne lors de mes déplacements.
- Si le ballon sort de la cour, je vais voir une surveillante ou un surveillant.
- Je garde un bon esprit sportif et je fais attention à la force de mes coups.
- Je respecte l'horaire et les règles de jeux.
- Je porte des vêtements adaptés aux saisons et aux activités.
- Je prends soin du matériel.

Dans tous les lieux

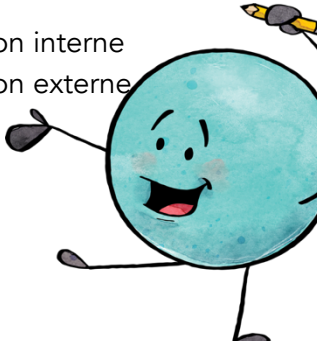
- J'adopte un comportement sécuritaire.
- Sous toutes ses formes, la violence et l'intimidation sont interdites.
- L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite à l'intérieur de l'établissement.

L'élève doit, pendant les heures de cours, soit entre 8 heures et 15 heures 45, conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette, montre intelligente, dans son casier. La même règle s'applique lorsque l'élève est au service de garde. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.



Le code de vie, c'est important!

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain, sécuritaire et harmonieux pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles pour faire suite à un manquement.

Interventions et mesures d'aide	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Avertissement (verbal ou écrit)<input type="checkbox"/> Rappel de la règle<input type="checkbox"/> Rappel du comportement attendu<input type="checkbox"/> Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève<input type="checkbox"/> Modélisation du comportement attendu<input type="checkbox"/> Renforcement du comportement attendu<input type="checkbox"/> Soutien au développement des habiletés sociales<input type="checkbox"/> Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, éducateur du service de garde, etc.)<input type="checkbox"/> Communication régulière avec le parent et demande de collaboration<input type="checkbox"/> Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école<input type="checkbox"/> Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)<input type="checkbox"/> Présentation d'un travail personnel de recherche en lien avec le comportement attendu<input type="checkbox"/> Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements<input type="checkbox"/> Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.)<input type="checkbox"/> Soutien individuel à fréquence rapprochée<input type="checkbox"/> Contrat d'engagement de bon comportement<input type="checkbox"/> Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire<input type="checkbox"/> Etc.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Excuses verbales ou écrites<input type="checkbox"/> Reprise du temps perdu<input type="checkbox"/> Retrait de privilèges<input type="checkbox"/> Retrait de classe ou d'un groupe<input type="checkbox"/> Réflexion par écrit ou illustration de la situation<input type="checkbox"/> Retenue<input type="checkbox"/> Remboursement ou remplacement du matériel<input type="checkbox"/> Travaux communautaires<input type="checkbox"/> Déplacements limités ou supervisés<input type="checkbox"/> Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal<input type="checkbox"/> Implication du SPVM<input type="checkbox"/> Etc. <p>Sanctions :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Suspension interne<input type="checkbox"/> Suspension externe 

L'application des mesures de soutien et des conséquences éducatives s'effectuera à la suite de l'analyse de la situation, la nature, la gravité et la fréquence du comportement. Le profil de l'élève sera également pris en considération dans l'application des mesures. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à la loi (drogues, alcool, armes, tabac et cigarette électronique consommés sur le terrain de l'école) sera transmis aux autorités concernées.

La violence et l'intimidation, c'est non!

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Comme prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce dernier est disponible sur le site Internet de l'école : <https://plandelutterap.csdm.qc.ca/Imprimer/Rapport?ecole=046>

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

Intimidation	Violence
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »	« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

Responsabilité et encadrement de l'élève

Les premiers responsables de l'éducation des enfants sont les parents auxquels l'école ne peut se substituer. L'école s'engage à respecter ce premier niveau de responsabilité et à lui donner priorité. Nous comptons sur l'implication des parents afin qu'ils encouragent et supervisent leur enfant dans leur cheminement scolaire. L'article 17 de la Loi sur l'Instruction publique stipule « qu'il incombe aux parents de prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquenter l'école ».

À partir du moment où les jeunes sont confiés à l'école, celle-ci a le devoir d'assurer leur intégrité physique et morale ainsi que de promouvoir la mission de l'école, qui est de socialiser, d'instruire et de qualifier. Également, les casiers sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

À RDV, le code de vie, on y adhère!

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Prénom et nom de l'enfant : _____

Date : _____

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur et coéducateur ou coéducatrice, je m'engage à appuyer le personnel scolaire et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Prénom et nom du parent 1 : _____

Date : _____

Prénom et nom du parent 2 : _____

Date : _____

Prénom et nom du tuteur : _____

Date : _____

